GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Conseil des ministres

Mardi 10 novembre 2026

Le Conseil des ministres a notamment examiné et adopté les dossiers suivants.

Arrêté(s) 2

Le Pays crée une Inspection générale des finances 2

Débits de boissons : accès simplifié à l'horaire dérogatoire 2

Indice des prix à la consommation en octobre 2026 3

Index du bâtiment et des travaux publics (BTP) en octobre 2026 3

Agenda 4

Deuxième édition de l'Observatoire des violences intrafamiliales le 19 novembre 2026 4

Troisième édition de la Journée mondiale du bénévolat, le 5 décembre 2026 5

Subvention(s) 5

Culture et éducation : 18,9 millions de francs pour neuf associations et trois établissements scolaires 5

Jeunesse : une subvention d'investissement de 8,99 millions de francs pour une association 7

Arrêté(s)

Le Pays crée une Inspection générale des finances

Le Président de la Polynésie française a présenté un projet d'arrêté portant création de l'Inspection générale des finances de Polynésie française (IGFPF) qui entrera en vigueur le 1er janvier 2027.

Placée sous l'autorité directe du Président, l'Inspection est saisie par des lettres de mission conjointes du Président et du ministre des Finances. Elle est chargée de missions d'audit, de contrôle, d'évaluation des politiques publiques, de conseil et d'appui aux réformes. Elle participe aussi à la prévention et à la lutte contre la fraude aux aides publiques, en complément des services instructeurs et au suivi des établissements publics, sociétés et organismes dans lesquels le Pays détient des intérêts ou a pris des engagements financiers.

L'Inspection pourra donc contrôler les services et établissements publics du Pays, les sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales, les sociétés dans lesquelles le Pays détient une participation, les bénéficiaires d'aides publiques, les délégataires de service public et la Caisse de prévoyance sociale (CPS). L'État, les communes et leurs établissements sont exclus de son champ d'intervention. Les rapports sont transmis au Président et au ministre des Finances et le Président décide de leur éventuelle publication.

La création de ce service ne s'accompagne d'aucune création de poste. L'Inspection démarrera avec cinq agents, dont un chef de service et deux inspecteurs, sur des postes mis à disposition par le ministre des Finances. Au cours de l'année 2027, elle passera à huit agents, avec un chef de service adjoint et deux inspecteurs supplémentaires. Ces renforts seront eux aussi pris parmi les postes vacants de l'administration ou obtenus par transformation de postes existants.

Débits de boissons : accès simplifié à l'horaire dérogatoire

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté un projet d'arrêté modifiant certaines dispositions du code des débits de boissons.

Ce texte concerne les établissements titulaires d'une licence de 4e catégorie exploitée dans un établissement recevant du public (ERP) de type P, c'est-à-dire une salle de danse ou de jeux. Ces établissements peuvent bénéficier d'un horaire de fermeture dérogatoire, fixé à 3 heures du matin à Papeete et à 2 heures ou 3 heures du matin dans les autres communes.

Jusqu'à présent, l'accès à cet horaire dérogatoire était notamment subordonné au classement de l'établissement en ERP de 5ème catégorie. Cette condition est supprimée. Les autres conditions restent inchangées.

Ce projet d'arrêté prévoit également plusieurs mesures de simplification administrative et d'actualisation des procédures applicables aux exploitants.

Indice des prix à la consommation en octobre 2026

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté un projet d'arrêté relatif à l'indice des prix à la consommation et aux index des loyers du mois d'octobre 2026.

En octobre 2026, l'indice général des prix à la consommation s'établit à 112,27, sans variation par rapport au mois précédent. Sur un an, il baisse de 0,3 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 0,2 %.

Cette stabilité recouvre des évolutions contrastées. Les tarifs des services de transport augmentent de 5,3 %, principalement en raison de la hausse du transport aérien de voyageurs (+ 6,6 %). Cette hausse est compensée par la baisse des prix des produits alimentaires (- 0,3 %), notamment des légumes (- 3,7 %) et des viandes (- 0,2 %), ainsi que par celle des voitures particulières (- 0,6 %).

L'indice ouvrier recule de 0,1 % sur un mois et de 0,6 % sur un an.

Les indices des loyers sont également orientés à la baisse sur un an :
- L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 110,13, en baisse de 0,9 % ;
- L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 113,39, en baisse de 0,5 %.

Comparaison de l'indice des prix à la consommation de Polynésie française avec celui de la France

Variation de l'indice des prix à la consommation	**Août 2026**		**Septembre 2026**		**Octobre 2026**	
	France	Polynésie française	France	Polynésie française	France (Indice provisoire)	Polynésie française
Glissement sur 12 mois	2,4	**0,3**	3,0	**-0,1**	3,4	**-0,3**

Référence : www.ispf.pf/publication Indice des prix à la consommation – Note mensuelle – octobre 2026.

Index du bâtiment et des travaux publics (BTP) en octobre 2026

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté un projet d'arrêté relatif aux index du bâtiment et des travaux publics du mois d'octobre 2026.

En octobre 2026, l'index général du BTP s'établit à 138,13, en hausse de 0,4 % par rapport au mois précédent. Sur un an, il augmente de 2,8 %.

Cette évolution s'explique par la hausse des prix des matériaux de construction (+ 0,9 %), en particulier :

- Des matériaux chimiques (+ 2,4 %), sous l'effet de la hausse du prix du bitume (+ 4,8 %) ;
- Des matériaux minéraux (+ 0,4 %), en lien avec la hausse du prix des agrégats (+ 0,7 %).

Dans le bâtiment, l'index du gros œuvre baisse de 0,2 % sur un mois, tandis que celui du second œuvre reste stable. Sur un an, l'index général du bâtiment progresse de 0,7 %.

Dans les travaux publics, l'index du génie civil augmente de 1,2 % sur un mois, tandis que celui des travaux spécialisés recule de 0,1 %. Sur un an, l'index général des travaux publics est en hausse de 5,5 %.

Le détail de ces données est disponible sur le site de l'Institut de la statistique de la Polynésie française www.ispf.pf.

Agenda

Deuxième édition de l'Observatoire des violences intrafamiliales le 19 novembre 2026

La Vice-présidente, ministre des Solidarités, a présenté une communication relative à la deuxième édition de l'Observatoire des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Organisée par le Gouvernement en partenariat avec l'autorité judiciaire, cette rencontre se tiendra le jeudi 19 novembre 2026, à partir de 7 h 30, sous le chapiteau de la Présidence. Elle portera cette année sur les violences sexuelles intrafamiliales, en particulier celles dont les enfants sont victimes.

Créé en octobre 2025, l'Observatoire a pour objectif de mieux comprendre ces violences, de partager l'expérience des professionnels et de mieux coordonner les actions de prévention et d'accompagnement des victimes.

La matinée réunira les acteurs institutionnels et les professionnels concernés. Elle s'ouvrira sur une présentation des actions menées par le Pays, des chiffres judiciaires et des orientations du parquet.

Trois ateliers participatifs seront ensuite proposés :
- Violences physiques : repérer les situations de violence, protéger les victimes et renforcer leur accompagnement ;
- Violences sexuelles : en particulier les violences intrafamiliales et la protection des enfants ;
- Suivi et prise en charge des auteurs : responsabilisation, accompagnement et prévention de la récidive.

Les propositions issues des ateliers alimenteront les prochains travaux de l'Observatoire et serviront à améliorer les dispositifs de prévention, de protection et d'accompagnement des victimes.

Troisième édition de la Journée mondiale du bénévolat, le 5 décembre 2026

La ministre des Sports, de la Jeunesse a présenté une communication relative à la troisième édition de la Journée mondiale du bénévolat, en Polynésie française.

Organisée par la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), en lien avec la commune d'Uturoa, cette journée se tiendra le samedi 5 décembre 2026, sur l'île de Raiatea. Elle s'adresse en priorité aux associations et aux bénévoles de Raiatea et de Taha'a.

Après Mahina en 2024 et Moorea en 2025, cette édition vise à remercier les bénévoles pour leur engagement, à faire connaître les initiatives locales et à susciter de nouvelles vocations, notamment chez les jeunes. Elle doit aussi favoriser les échanges et les coopérations entre les associations des deux îles.

La manifestation est prévue sur la place To'a Huri Nihi, à Uturoa.

Au programme :

- Un village associatif présentant les actions et les projets des associations ;
- Des animations sportives, culturelles et environnementales, des ateliers, des démonstrations et des témoignages ;
- Un temps consacré à la mise à l'honneur des bénévoles.

La DJS y présentera également son offre d'information, de formation et d'accompagnement des associations et recueillera leurs besoins.

Subvention(s)

Culture et éducation : 18,9 millions de francs pour neuf associations et trois établissements scolaires

La ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture a présenté un ensemble de projets d'arrêtés approuvant l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'associations et d'établissements scolaires.

- Au titre de la culture, ces subventions soutiennent des projets culturels, linguistiques et artistiques portés par des associations.
- Au titre de l'éducation, ces subventions financent des travaux et la restauration scolaire dans des établissements.

Subventions en fonctionnement – Culture	Montant
Association Centre de documentation des îles Marquises - Paèvii, pour son projet "Paèvii - Voix des Marquises : lire, dire et créer en eo enana", au titre de l'année 2026	600 000 F CFP
Association 'A Tū Te Hau, pour l'organisation de la 2e édition de l'événement « Anoihi Tumu », au titre de l'année 2026	750 000 F CFP
Association Tama Ve'a, pour le projet « Te Reo Ora – Journée des langues et des arts polynésiens », au titre de l'année 2026	240 000 F CFP
Association Ihi-ā Hīro'a, pour le projet « Résidence des Suds », au titre de l'année 2026	850 000 F CFP
Association Aroha 'Āi'a, pour son projet « Te Ara o te Reo », au titre de l'année 2026	250 000 F CFP
Association Tamariki Paeua Nui, pour son projet « Toku Hiroga », au titre de l'année 2026,	300 000 F CFP
Association Tamariki Paeua Nui, pour sa participation au Makeva Festival à Rangiroa, au titre de l'année 2026	500 000 F CFP
Association Tāparau, pour l'acquisition de livres destinés aux participants du concours d'écriture et d'illustration « Voix de la nature », au titre de l'année 2026	150 000 F CFP
Association Centre de documentation des îles Marquises - Paèvii, pour le projet « Paèvii Lecture vivante et itinérante aux Marquises », au titre de l'année 2026	750 000 F CFP
Association des jeunes de Maeva, pour sa participation au Heiva i Hūahine et l'organisation du mini Heiva i Māeva, au titre de l'année 2026	300 000 F CFP
Association du Caméléon, pour la diffusion hors les murs du spectacle « Keshi », au titre de l'année 2026	500 000 F CFP
TOTAL	**5 190 000 F CFP**

Subventions en fonctionnement – Éducation	Montant
Collège de Makemo, pour la réparation et la mise aux normes des chambres froides du service de restauration scolaire	2 081 650 F CFP
Collège de Taiohae (Nuku Hiva), pour divers travaux à l'internat des garçons	963 681 F CFP
Lycée d'Uturoa (Raiatea), pour le surcoût des repas des élèves du GOD de Maupiti	659 280 F CFP

TOTAL	**3 704 611 F CFP**

Jeunesse : une subvention d'investissement de 8,99 millions de francs pour une association

La ministre des Sports, de la Jeunesse a présenté a présenté un projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur d'une association de jeunesse.

- Au titre de la jeunesse, cette subvention finance l'acquisition d'un équipement.

Subventions en investissement – Jeunesse	Montant
Association Te Tama Ti'a Hou – Union Polynésienne pour la Jeunesse (UPJ), pour l'acquisition d'un mini-van de neuf places, au titre de l'année 2026	8 990 000 F CFP
TOTAL	**8 990 000 F CFP**

Service de la communication
PR/COM